



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**SEANCE DU  
mardi 19 mars 2013  
19 heures 00**

-----

FL/MG

N° 001489

Pôle prévention -  
Convention  
partenariat mairie  
d'Apt/Inspection de  
l'Education Nationale  
- Ecoles Elémentaires  
publiques de la ville  
d'Apt

Affiché le :

Le **mardi 19 mars 2013 à 19 heures 00** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

**ONT DONNE PROCURATION** : M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER, Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Olivier CUREL, M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER, M. André LECOURT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Christian PANOT (Conseiller Municipal)

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Afin de définir et mettre en œuvre un partenariat Mairie d'APT - Inspection de l'Education Nationale, pour l'année scolaire 2012/2013, dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la violence, les incivilités, l'absentéisme et le décrochage scolaire au sein et à l'extérieur des écoles élémentaires publiques de la Ville d'APT,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2211-1, L.2211-4, L.2215-2,

Vu, la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Vu, le décret N° 2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif au Conseil Local et au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et au Plan de Prévention de la Délinquance dans le département,

Vu, le Plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes 2010-202,

Vu, la circulaire conjointe du 8 juillet 2011, le Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Libertés, et le ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration, dont la prévention de la délinquance est partie intégrante de leurs compétences respectives, ont décliné ces champs d'action et notamment la prévention et la lutte contre les violences à l'Ecole,

Considérant, les objectifs de la municipalité d'APT, notamment en matière de lutte contre toutes les formes de violence et de délinquance et plus particulièrement en milieu scolaire,

Cette convention vise à instaurer un dispositif de veille au sein des écoles élémentaires publiques de la Ville, conjointement entre les équipes pédagogiques des Ecoles Jean Giono, Henri Bosco, St Exupéry et le service municipal de prévention de la délinquance, à travers :

des ateliers de prévention,

la participation d'un agent municipal (Educateur Spécialisé), à des commissions éducatives

Il est proposé au conseil de délibérer

## **LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE**

**Approuve** la convention partenariale entre la Mairie d'APT et l'Inspection de l'Education Nationale,

**Autorise** le Maire ou son Conseiller Municipal délégué à la sécurité et à la prévention à signer tous documents se rapportant à ce dossier

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Olivier CUREL**